



Charte régionale contre les violences faites aux femmes

Vu l'adoption par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations-Unies le 18 décembre 1979 de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes,

Vu la déclaration de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations-Unies du 23 février 1994 sur l'élimination de la violence contre les femmes,

Vu la décision de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations-Unies du 17 décembre 1999 proclamant le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes,

Vu la signature de la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale par la Région Languedoc-Roussillon le 25 novembre 2008,

Vu la création d'une Commission dédiée aux Droits des femmes au sein du Conseil Régional Languedoc-Roussillon le 22 juillet 2011,

TFS
M

La Région Languedoc-Roussillon souhaite s'engager contre toutes les formes de violences faites aux femmes.

Soucieuse de créer les conditions réelles de l'égalité des chances et une société solidaire, la Région Languedoc-Roussillon souhaite lutter contre les préjugés et favoriser la prise de conscience nécessaire à l'évolution des mentalités et des pratiques, afin de garantir aux femmes et aux hommes du Languedoc-Roussillon le respect des droits fondamentaux.

La Région apporte ainsi son soutien à de très nombreuses initiatives qui s'inscrivent dans le cadre d'un plan d'actions coordonnées par la Commission relative aux Droits des femmes.

Parmi les thèmes abordés, la Région a souhaité s'engager très fortement dans la mise en œuvre d'une politique transversale de lutte contre les violences faites aux femmes.

L'Organisation des Nations-Unies considère que « la violence à l'égard des femmes constitue une atteinte à leurs droits fondamentaux et un obstacle à l'exercice de leurs droits et de leurs libertés fondamentales, comme le droit à la vie et à la sécurité de la personne humaine, le droit pour toute personne humaine de jouir du meilleur état de santé et mental possible, le droit à l'éducation, au travail, au logement ainsi que le droit de participer à la vie publique. Cette violence perpétue la subordination des femmes ainsi que la répartition inégale des pouvoirs entre les sexes ».

Le Conseil de l'Europe définit l'acte violent comme « tout acte, omission ou conduite servant à infliger des souffrances physiques, sexuelles ou mentales, directement ou indirectement, au moyen de tromperies, de séductions, de menaces, de contrainte ou de tout autre moyen, à toute femme et ayant pour but et pour effet de l'intimider, de la punir ou de l'humilier ou de la maintenir dans des rôles stéréotypés liés à son sexe, ou de lui refuser sa dignité humaine, son autonomie sexuelle, son intégrité physique, mentale ou morale, ou d'ébranler sa sécurité personnelle, son amour-propre ou sa personnalité, ou de diminuer ses capacités physiques ou intellectuelles ».

En France, la première enquête nationale sur les violences envers les femmes montre que notre pays ne fait pas exception : les violences commises à l'égard des femmes sont massives.

FR

AL

Le Ministère des Droits des Femmes, indique qu'au cours de l'année 2010, une femme est décédée tous les deux jours et demi, victime de son partenaire ou ex-partenaire de vie.

Se saisir de cette problématique, sortir du constat et définir les orientations relèvent de la responsabilité publique et politique de notre institution.

La Région Languedoc-Roussillon est aujourd'hui identifiée comme un acteur majeur de la lutte contre les violences faites aux femmes tant par les actions qu'elle mène que par son soutien aux partenaires associatifs.

Ainsi, la Charte régionale contre les violences faites aux femmes est un nouvel outil qui vise à promouvoir l'ensemble des actions menées ou soutenues par la Région.

Dans ce cadre, elle définit des axes concrets d'intervention prioritaires :

- la sensibilisation et la prévention,
- l'accompagnement des femmes victimes de violences,
- l'insertion professionnelle des femmes victimes de violences.

La sensibilisation et la prévention

Parce que la lutte contre les violences faites aux femmes nécessite une prise de conscience et une évolution des mentalités et des pratiques, la Région souhaite favoriser **toute action de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes.**

Les lycées, les Centres de Formation des Apprentis, et les Ecoles Régionales de la 2^{ème} Chance constituent une priorité d'action et les bénéficiaires privilégiés de la politique régionale.

La Région encourage toute initiative proposée par les associations, les acteurs socio-économiques et les collectivités territoriales.

L'accompagnement des femmes victimes de violences

Parce que la lutte contre les violences faites aux femmes passe nécessairement par une écoute attentive, par un soutien psychologique et matériel et par un accompagnement personnalisé dans le parcours d'acceptation, de dénonciation et de reconstruction, soutenir et former les actrices et les acteurs de cet accompagnement représente une étape essentielle de la lutte contre les violences : **libérer la parole et rompre l'isolement.**

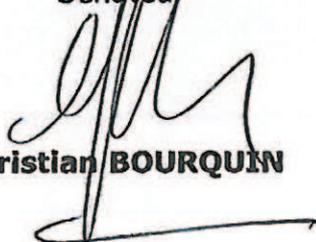
U4 JFB

L'insertion professionnelle des femmes victimes de violences

Parce que la lutte contre les violences faites aux femmes nécessite de permettre **autonomie et indépendance**, parce que la formation professionnelle et l'apprentissage constituent des compétences majeures de la Région et représentent un levier important vers l'emploi, la Région Languedoc-Roussillon souhaite favoriser l'insertion professionnelle des femmes victimes de violences.

La Région Languedoc-Roussillon invite d'ores et déjà l'ensemble des acteurs du territoire régional à apposer leur signature sur cette charte marquant ainsi notre engagement commun.

Le Président de la Région
Languedoc-Roussillon
Sénateur



Christian BOURQUIN

Le Directeur Général de BRL



Jean-François BLANCHET